

Association Compter sur Demain

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Association Compter sur Demain

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N° SIREN : 505 399 253

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Compter sur Demain relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 9 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris – La Défense, le 19 avril 2021

Aurélie Joubin



COMPTER SUR DEMAIN
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Compter sur demain

Association à but non lucratif

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social: 155 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris

BILAN AU 31/12/2019

ACTIF	2019	2018	PASSIF	2019	2018
Actif immobilisé			Fonds associatif		
Immobilisations financières	15,00	15,00	Report à nouveau	7 116,83	85 980,99
Total actif immobilisé	15,00	15,00	Résultat de l'exercice	10 884,70	-78 864,16
			Total fonds associatif	18 001,53	7 116,83
			Provisions pour risques et charges		10 000,00
			Fonds dédiés	17 910,00	18 046,00
Actif circulant			Dettes		
Compte de liaison Laos	20 863,79	6 155,22	Fournisseurs	3 379,46	7 703,36
Produits à recevoir	7210,00	6 435,00	Personnel et organismes sociaux	700,00	1 200,00
Disponibilités	14 464,21	29 531,49	Associés comptes courants	2 636,05	
Charges constatées d'avance	74,04	1 929,48	Total dettes	6 715,51	8 903,36
Total actif circulant	42 612,04	44 051,19			
TOTAL de l'ACTIF	42 627,04	44 066,19	TOTAL du PASSIF	42 627,04	44 066,19

COMPTE DE RESULTAT 2019

Compte de Résultat 2019	Exercice 2 019	Exercice 2 018
Produits d'exploitation		
Cotisations	760,00	500,00
Dons	226 564,11	202 742,69
Reprise de provision risques et charges	10 000,00	
Reprise de fonds dédiés	18 046,00	14 448,00
Total	255 370,11	217 690,69
Charges d'exploitation		
Achats fournitures	1 450,65	537,18
Sous-traitance Associations	197 191,69	240 788,57
Locations immobilières et charges locatives	7 756,48	7 425,96
Honoraires	3 372,00	3 480,00
Autres charges externes	5 104,39	6 483,35
Charges de personnel	11 721,90	19 900,84
Dotation Fonds dédiés	17 910,00	18 046,00
Total	244 507,11	296 661,90
Résultat d'exploitation	10 863,00	-78 971,21
Produits financiers		
Intérêts livret	21,70	107,04
Total	21,70	107,04
Charges financières	0,00	0,00
Résultat financier	21,70	107,04
Produits exceptionnels	0,00	0,01
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	0,00	0,01
Total des produits	255 391,81	217 797,74
Total des charges	244 507,11	296 661,90
Excédent/Perte	10 884,70	-78 864,16
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	127 004,00	129 689,00
Dons en nature	6 552,87	11 750,00
Total	133 556,87	141 439,00
Charges		
Mise à disposition gratuite de biens et services	6 552,87	11 750,00
Personnel bénévole	127 004,00	129 689,00
Total	133 556,87	141 439,00

III- ANNEXES

Au bilan avant répartition arrêté à la date du 31 décembre 2019, dont le total est de 42.627,04€ et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 10.884,70€

Les notes et tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes présentés.

SOMMAIRE DES NOTES ET TABLEAUX

COMMENTAIRES

INTRODUCTION

1. Règles, méthodes comptables et faits significatifs

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2. Etat de l'actif immobilisé
3. Etat des amortissements
4. Etat des provisions
5. Etat des échéances des créances
6. Etat des échéances des dettes
7. Détail des produits à recevoir
8. Détail des charges à payer
9. Détail des charges et produits constatés d'avance
10. Détails des fonds dédiés
11. Autres renseignements
12. Compte d'Emploi des Ressources

INTRODUCTION

1.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS

L'Association enregistre ses opérations comptables et prépare ses états financiers conformément aux principes comptables en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- indépendance de l'exercice,
- permanence des méthodes.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et en application du règlement 99-01 du Comité de la Règlementation Comptable du 16 février 1999 prévoyant des adaptations spécifiques aux associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS

L'Association Compter sur demain a été déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 25 avril 2008 et sa constitution a été publiée au journal officiel le 24 mai 2008.

L'Association a pour but d'aider les enfants défavorisés à accéder à l'éducation et à vivre dignement, en France et à l'international. Pour accomplir ce but, l'Association peut notamment :

- aider à la scolarisation et à l'enseignement supérieur ;
- assurer les besoins essentiels des enfants les plus défavorisés : nourriture, logement, suivi médical et prévention, soutien affectif et moral, accès à la culture ;
- entreprendre des actions d'urgence (catastrophes naturelles et climatiques, zones de conflit, etc.) ;
- soutenir des actions de développement dans des zones urbaines et rurales de grande pauvreté (microcrédit, constructions, etc.) ;
- apporter un concours financier à d'autres structures poursuivant un but identique.

De fait de l'appel à la générosité du public, à partir de son site internet, un Compte d'Emploi des Ressources (CER) est présenté en annexe 12 conformément à la législation en vigueur (réf. règlement CRC 2008-12).

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisation financières (montant 15 euros)

Les immobilisations financières correspondent à des titres du Crédit Mutuel. Elles sont évaluées à leur valeur de souscription.

Trésorerie

Les disponibilités comprennent un placement sous la forme d'un Livret Bleu ouvert au Crédit Mutuel dont le solde à la clôture s'élève à 941,73€ ainsi qu'un compte courant libellé en euros dont le solde s'élève à la clôture à 13.522,48€.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	Valeur au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Logiciels	0	0		0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	0	0		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Installations générales et agencements	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0
Autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	15,00	0	0	15,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	15,00	0	0	15,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	15,00	0	0	15,00

3- ETAT DES AMORTISSEMENTS	Amortissements du 01/01/2019	Dotation	Reprise	Au 31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Fonds commercial				
Logiciels	0	0	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	0	0		0
IMMOBILISATION CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations générales	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Mobilier, Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0
Autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	0	0	0	0

4- ETAT DES PROVISIONS	Montant au 01/01/2019	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL I	0	0	0	0
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	10.000,00	0	10.000,00	0
TOTAL II	10.000,00	0	10.000,00	0
TOTAL GENERAL (I+II)	10.000,00	0	10.000,00	0

5-ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Dons à recevoir	7.210,00	7.210,00	0
Compte de liaison Laos	20.863,79	20.863,79	0
Charges constatées d'avance (exploitation courante)	74,04	74,04	0
TOTAL	28.147,83	28.147,83	0

6-ETAT DES ECHEANCES DES DETTES	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Fonds dédiés	17.910,00	17.910,00	
Fournisseurs	3.379,46	3.379,46	
Personnel	700,00	700,00	
Compte courant	2.636,05	2.636,05	
TOTAL	24.625,51	24.625,51	0

7- PRODUITS A RECEVOIR	2019	2018
Dons et subventions	7.210,00	6.435,00
TOTAL	7.210,00	6.435,00

8- CHARGES À PAYER	2019	2018
Montant des charges à payer inclus dans les postes du Bilan		
Fournisseurs	3.379,46	4.463,00
Personnel et organismes sociaux	700,00	1.200,00
TOTAL	4.079,46	5.663,00

9- CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2019	2018
Charges constatées d'avance	74,04	1.929,00
Produits constatés d'avance	0	0

10- DETAIL DES FONDS DEDIES au 31/12/2019				
	Au 01/01/19	Recettes 2019	Charges 2019	Au 31/12/19
Laos – Projet Ban Jic - Champassak	0	10.170,00	6.729,00	3.441,00
Laos – Projet Pak Chim – Luang Prabang	0	1.800,00	917,00	883,00
Laos - Luang Prabang – Projet GJB	1.460,00	0	1.460,00	0
France – Bourses Rêve d'Avenir	16.586,00	0	3.000,00	13.586,00
TOTAL	18.046,00	11.970,00	12.106,00	17.910,00

11- AUTRES RENSEIGNEMENTS

11.1 Engagements reçus : Néant

11.2 Effectifs

Un contrat d'engagement de deux contrats de volontariat international ont eu cours au Laos jusqu'en avril 2019 et au Brésil sur l'ensemble de l'année, par l'intermédiaire de la Guilde du Raid. L'ensemble de ces engagements représente l'équivalent d'un temps plein et demi sur l'année.

11.3 Etat des rémunérations visé par l'article 20 de la loi sur le volontariat associative et à l'engagement éducatif (loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

L'Association disposant d'un budget annuel supérieur à 150.000€ mais percevant moins de 50.000€ de subventions publiques n'est pas dans l'obligation de publier "*les rémunérations des trois plus cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature*".

En application volontaire de cette disposition, il est précisé les éléments suivants:

- les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres du Bureau, ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature ;
- il n'y a aucun salarié qui réponde à la définition d'un cadre dirigeant.

11.4 Engagements hors bilan donnés

- **indemnités de départ en retraite: Néant**

11.5 Contributions volontaire en nature (valorisation totale estimée de 133.556€)

En 2019, la valorisation du travail des bénévoles et des membres du Conseil d'administration au titre de la gestion de projets s'élève à 127.004€, sans changement de méthode par rapport aux années précédentes. Cela représente 4.017 heures de travail valorisées aux taux unitaire du SMIC chargé (16,04€) et/ou du SMIC chargé doublé (32,09€).

L'abandon de leurs droits à remboursement de leurs frais engagés dans le cadre de leurs missions opérationnelles s'élève à 6.552,87€ pour 2019.

11.6 Statut fiscal

Servant une cause d'intérêt général et à la gestion totalement désintéressée, Compteur sur demain est exonérée de tout impôt sur les sociétés de droit commun (IS, IFA, CET, TVA et taxe d'apprentissage). En revanche, elle ne récupère par la TVA sur les biens et les services qu'elle acquiert et est passible de la taxe sur les salaires et de la taxe d'habitation.

Le 30 juillet 2009, l'administration fiscale a confirmé la capacité de l'association à émettre des reçus fiscaux dans le respect des dispositions visées aux articles 200-1 et 238 bis-1 du code général des impôts à la condition que l'association soit toujours en mesure de justifier de l'utilisation des sommes récoltées.

12- COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) est présenté à la suite des commentaires ci-dessous.

Il a été établi en conformité avec le règlement CRC 2008-12.

Il appelle les précisions suivantes:

12.1 Définition des missions sociales

Les missions sociales sont définies par les articles des statuts consacrés à l'objet et aux moyens d'actions du fonds. L'objet statutaire est rappelé au § 1.2 consacré aux faits significatifs.

12.2 Répartition des charges entre les trois grandes catégories de dépenses

Les dépenses sont affectées directement selon qu'elles participent à la réalisation des missions sociales, à la recherche et au traitement de ressources ou au fonctionnement de l'organisme.

12.3 Règles de définition et d'affectation des différentes ressources aux financements des charges

Les ressources proviennent de particuliers, d'entreprises, de fondations, d'associations, plus rarement de financeurs publics.

Les produits de la générosité du public correspondent aux dons des personnes physiques susceptibles de générer l'émission d'un reçu fiscal.

Les concours des personnes morales sans but lucratif, les cotisations, les éventuels produits de la vente des cartes de vœux ont été regroupés dans la rubrique des "Autres fonds privés" ne provenant pas de la générosité du public. Les produits financiers et les cotisations sont repris en "Autres produits".

12.4 Valorisation du bénévolat

Voir § 11-5

Sur 133.556,87€ de contributions en nature estimées, 127.004€ correspondent aux missions sociales réalisées bénévolement et 6.552,87€ aux abandons de frais des bénévoles.

Compter sur demain: Compte d'Emploi des Ressources 2019 (en €)

	(1)	(3)		(2)	(4)
EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		0
1- MISSIONS SOCIALES	211 785		1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	65 694	65 694
1-1 Réalisées en France	8 000	8 000	1-1 Dons et legs collectés	65 694	65 694
- Actions réalisées directement	8 000	8 000	- Dons manuels non affectés	32 300	32 300
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	33 394	33 394
1-2 Réalisées à l'étranger	203 785	57 406	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Actions réalisées directement	200 135		- Legs et autres libéralités affectés	0	0
Laos	145 448				
Cameroun	11 800				
Brésil	42 887				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	3 650		1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
Laos	3 650				
Cameroun	0				
Brésil	0				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	424	424	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	160 870	
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	424	424	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			4- AUTRES PRODUITS	782	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 388				
		65 830			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	226 597		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	227 346	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II- REPRISES AUX PROVISIONS	10 000	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	17 910		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	18 046	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		136
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	10 885		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	255 392		TOTAL GENERAL	255 392	65 830
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		65 830	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		65 830
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	109 191		Bénévolat	127 004	
Frais de recherche de fonds	16 048		Prestations en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges	8 318		Dons en nature	6 553	
TOTAL	133 557		TOTAL	133 557	